

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2020

Etaient présents : MM. BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél,
GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., RENOU M.

Absents : M AUDOIN J., MENUET C

Secrétaire de Séance : FOUGEROUSSE R

1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) Délégations du Conseil municipal au Maire

Le Maire expose à l'assemblée que les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales (art. L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (soit inférieurs à 90 000 €), lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (dont les loyers)
- De passer les contrats d'assurance ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 1 500 € ;
- D'effectuer des placements de trésorerie.

3) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dernière élection du Maire et des adjoints du 22 novembre 2019, il convient de définir les indemnités de fonction de chacun.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-85 du 26/01/2017,

Vu la délibération du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints,

Considérant que la commune compte 131 habitants,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer le montant des indemnités de fonction aux taux suivants, avec effet rétroactif au 1er décembre 2019 :

- Maire : 14.21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er Adjoint : 2.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2nd Adjoint : 2.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

4) Mise à disposition d'un local communal pour livraison hebdomadaire de pain

Le Maire expose à l'assemblée la demande de « paysans boulangers » qui souhaiteraient bénéficier de la mise à disposition d'un local communal afin d'y faire un dépôt de pain le vendredi soir. Il n'y aurait pas de vente dans ce local, mais seulement une permanence tenue par des bénévoles pour que les personnes ayant commandé du pain et ne pouvant pas se déplacer facilement, puissent venir le récupérer.

Avis favorable du conseil municipal sur le principe. Dans l'attente de compléments juridiques.

5) Renouvellement du Parc d'Eclairage Public – ajout prise guirlande lumineuse.

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc d'éclairage public sur le village de Sénailac initié par la FDEL et approuvé par délibération du conseil municipal du 02 avril 2019, comprenant le remplacement de 12 lampes, il convient de se prononcer sur l'ajout de prises pour les guirlandes lumineuses, qui seront installées à l'occasion de ce programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés de commander 4 prises pour un montant global de 1600 €.

6) Questions et Informations diverses

- *Inscription sur la plateforme FranceMobile* : afin d'identifier et de traiter les problèmes de couverture réseau sur Sénailac et Artix, un dossier a été déposé sur la plateforme d'identification lancée par le gouvernement. Cette plateforme doit permettre de prioriser les besoins des territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre. Michel GARDOU rappelle que le LOT numérique avait été sollicité parallèlement, et que la pose d'une antenne avait été évoquée sur les hauteurs. Toujours en attente.
- *Statistiques WIFI public* : Le Maire fait part des statistiques de connexion à la borne WIFI public lotois, qui a été installée sur la commune il y a un an maintenant. Un total de 356 connexions, environ 51 utilisateurs différents, un temps cumulé de connexion représentant 2 jours, 19 heures et 22 minutes.
- *Bilan financier des travaux de l'Eglise* : Le Maire fait un rapide point sur l'opération de rénovation des façades de l'Eglise. Avec un total de 14193.06 € de dépenses entre les travaux de maçonnerie et de zinguerie. Et un total de recettes de l'ordre de 13477.40 € provenant de diverses subventions (Ministère de l'intérieur, Région, Département, fondation du Patrimoine) mais aussi de dons de particulier ou de la fondation du patrimoine. La récupération de la TVA nous a permis de boucler le budget.

- Différents devis pour réfection de voirie à ARTIX : Des devis ont été demandés pour la réfection d'un chemin à ARTIX. Nous avons reçu à ce jour 2 devis de l'entreprise TAC représentée par Monsieur GANIL. Un premier devis de 9849.60 € prévoyant une finition en enrobé à chaud épais de 10 cm. Le deuxième devis de 12950.40 € prévoit une finition béton désactivé 4/10 calcaire épais de 12 cm armé. Nous sommes dans l'attente d'autres devis.
- Point sur le budget 2019 : Le Maire fait un point sur le budget 2019. Il reste des opérations à réaliser telles que l'éclairage public et l'accessibilité.
- Point sur le PLUI : Le Maire fait un point sur le PLUI et la dernière réunion de la communauté de communes à ce sujet. Il a été évoqué la réduction d'environ 50 % des parcelles constructibles. Une enquête publique est en cours depuis le 3 février dernier jusqu'au 7 mars.
- Point sur l'accessibilité : Il est convenu de reprendre et de terminer le dossier car il a été mis en suspend depuis 2 ans environ.
- Pour information l'isolation pour un euro de l'appartement de la Mairie va être faite le 20 février.
- Remerciements colis de Noël : Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements concernant les colis de Noël et venant de la part de la famille MARTY Jean-Luc.
- Muriel RENOU évoque l'idée de refaire un bulletin municipal sur la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe mais prévient que c'est un travail énorme et demande beaucoup de temps et d'investissement. Dossier à suivre.
